

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 26 février 2013

Face aux défis du développement : comment renforcer les ONG françaises ?

Déclaration du groupe de l'UNSA

Madame la Présidente, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs, les ONG deviennent, de par leur budget et leurs effectifs, de véritables acteurs économiques qu'il faut prendre en compte dans le paysage de l'aide occidentale. L'UNSA reconnaît l'utilité des nombreuses initiatives d'ordre privé qui répondent, à l'urgence ou à la nécessité de fournir, face aux carences constatées, les moyens d'une autonomie future. L'objet d'intervention est donc extrêmement diversifié et les méthodes d'interventions employées également.

Il nous semble que le constat selon lequel les ONG françaises n'auraient pas su sortir des dynamiques traditionnelles d'assistance et ne se seraient pas suffisamment emparées de certains enjeux, est excessif.

Quant au pilotage de la politique d'aide au développement qui fait l'objet de sérieuses critiques, il serait peut-être judicieux de recommander qu'il se fasse par le ministère des Affaires étrangères et européennes et de s'interroger sur le rôle du Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement.

Avant d'octroyer et *a fortiori* de pérenniser des aides publiques, l'objet précis de l'intervention doit être justifié, les retombées attendues, évaluées.

Même dans les situations d'urgence, un certain discernement est de mise. Les institutions publiques ne peuvent pas tout ; l'initiative privée, pour autant qu'elle utilise des ressources publiques, devraient répondre à des cahiers des charges précis.

Le niveau de financement relatif public/privé ne montre pas forcément un « retard » des ONG mais des choix politiques différents. Le projet d'avis présente ainsi la situation de l'aide globale d'une façon sujette à fausse interprétation. Faute d'une évaluation en termes d'atteinte d'objectifs, il est difficile de tirer des conclusions définitives sur la qualité réciproque des interventions.

L'UNSA plaide comme le rapporteur pour une vision ouverte des partenariats.

L'UNSA salue la proposition qui encourage les partenariats entre les ONG françaises et les organisations syndicales mais également les entreprises, coopératives ; ceci afin de participer au renforcement des droits des travailleurs.

Travailler avec les acteurs - sociétés civiles, corps intermédiaires locaux... - représente alors une source de connaissance et d'enrichissement fort pour appréhender le terrain et optimiser l'action des ONG. L'UNSA rejoint le rapporteur pour suggérer à l'État d'intervenir pour encourager une meilleure reconnaissance des compétences acquises au sein des ONG.

Certes, il convient d'étoffer la mission de plaidoyer des ONG mais aussi de favoriser celle d'éducation au développement et à la solidarité internationale appelée de plus en plus souvent *l'Éducation à la citoyenneté mondiale*.

Globalement, l'UNSA déplore que la notion de développement ne soit pas cernée au moins dans les grandes lignes : économique, humain, sanitaire, etc.

Pour toutes ces raisons, le groupe de l'UNSA s'abstiendra.